

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-013

du 16 novembre 2020

n°013

page 1/5

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (55) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) :

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCLUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Actualisation des tarifs de location de matériel et de travaux divers de collecte et de traitement des déchets - Année 2021

La communauté d'agglomération est sollicitée pour des prestations de collecte et de traitement des déchets. Les prestations font intervenir du matériel et du personnel de la collectivité.

Les producteurs de déchets non ménagers sont acceptés à titre payant en déchèteries.

En juillet 2004, la communauté d'agglomération a mis en œuvre un service payant de collecte des déchets verts à domicile pour les personnes à mobilité réduite (personne seule sans moyen de locomotion, personne handicapée, personne âgée de plus de 70 ans).

Depuis le 1^{er} octobre 2006, la communauté d'agglomération a mis à disposition des usagers, à titre payant, des composteurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre un quai de transfert de déchets. La collectivité est en mesure de proposer cette solution à d'autres producteurs pour réduire leurs coûts de transports de déchets.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la communauté d'agglomération, a mis à disposition des usagers, un service payant de collecte à domicile des déchets encombrants pour les personnes à

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18 NOV. 2020

ID : 086-248600413-20201116-CC_20201116_013-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-013

du 16 novembre 2020

n°013

page 3/5

– d'actualiser les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2021:

DÉSIGNATION	UNITES	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2019	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2021	EVOLUTION
1/ MATERIEL * (sans chauffeur)				
Benne à ordures ménagères Multilève 26 T	Heure Heure	80,66 € 114,74 €	82,27 € 117,03 €	2 % 2 %
2/ MAIN D'ŒUVRE	Heure	20,30 €	20,71 €	2%
3/ COLLECTE DECHETS VERTS	Sac 50 l Fagot **	4,29 € 4,29 €	4,38 € 4,38 €	2 % 2 %
4/ DECHETERIES PARTICULIERS <u>Pneumatiques</u>	Un.	1,70 €	1,84 €	8,24 %
CATEGORIE A : ☑ Tourisimes, camionnettes, motos, scooters, quads, pneus 4x4, petits agraires (roues directrices) hors cadre ALIAPUR***	Un Un	1,70 € 2,40 €	1,84 € 2,60 €	8,24 % 8,33 %
☑ Pneus sur jantes ☑ Pneus souillés	Un.	12,70 €	13,70 €	7,87 %
CATEGORIE B : ☑ Poids lourds, engins légers de manutention, remorques agricoles hors cadre ALIAPUR	Un.	15,30 €	16,50 €	7,84 %
☑ Pneus sur jantes ou souillés	Un.	21,20 €	22,90 €	8,02 %
CATEGORIE C : (de 60 à 130 Kgs) ☑ Agraires (roues motrices), Travaux Publics, engins moyens de manutention hors cadre ALIAPUR	Un. Un.	31,30 € 26,30 €	33,80 € 28,40 €	7,99 % 7,98 %
☑ Pneus sur jantes ☑ Pneus souillés	Un.	90,30 €	97,50 €	7,97 %
CATEGORIE D : ☑ Génie civil, engins lourds de manutention, Agraires (roues motrices) Travaux Publics hors cadre ALIAPUR (> 130 Kgs et < à 450 Kgs)	Un.			

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-013

du 16 novembre 2020

n°013

page 5/5

9/ PERTE DE GOBELETS REUTILISABLES Lors de prêt aux utilisateurs	Un.	1 € / unité	1 € / unité	0 %
10/ CARTES DE DECHETERIES SUPPLEMENTAIRES	Un.	15 € / unité	15 € / unité	0 %
11/TARIF ACCÈS USAGERS HORS TERRITOIRE	Hab	-	35,27 €	-

* prix unitaire comprenant le coût d'utilisation du matériel et le coût de traitement des déchets – la mise à disposition fera l'objet d'une convention

** à volume égal au sac de 50 l.

*** hors cadre ALIAPUR : pneumatiques usagés démontés après le 1^{er} mars 2004 (aspect vieilli, craquelé, présence de mousse), souillés (terre, huile ...), jantés

**** Prix hors transport et traitement des déchets (contrats obligatoires avec les prestataires retenus par Grand Châtellerault) - la mise à disposition fera l'objet d'une convention

*****Premier équipement ou renouvellement (composteurs de plus de 5 ans, bio-sceau de plus de 2 ans)

- D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention type ci-annexée avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne et toute collectivité éligible .

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 L'adjointe au directeur des affaires
 institutionnelles et juridiques
 Patricia BULAN

